



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 1^{er} juin 2026

44 élus présents (57 en exercice, 5 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RÉSEAUX DE CHALEUR URBAIN DE L'ILLBERG : PASSATION DE MARCHÉS
POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRÔLE COMMANDE DE LA
COGÉNÉRATION DE LA CENTRALE THERMIQUE (2026/154B/1.1.3)**

En l'an 2000, la Centrale Thermique de l'Illberg a accueilli un équipement particulier, à savoir une cogénération gaz. Il s'agit d'une turbine à gaz, qui coproduit d'une part de la chaleur et d'autre part de l'électricité, via un alternateur. La chaleur alimente le réseau de chaleur à destination des abonnés et l'électricité est réinjectée sur le réseau Enedis.

Cet équipement de pointe – il s'agit de la même technologie qu'un moteur d'avion – a déjà été remplacé à plusieurs reprises pour la partie process. En revanche la partie supervision est toujours d'origine.

En effet, même si techniquement l'équipement est en parfait état de fonctionnement, l'obsolescence des installations de pilotage, de remontée d'information et de gestion en continu font aujourd'hui défaut, engendrant des risques sur la fiabilité et la continuité de l'installation du fait de pièces ou de compétences aujourd'hui devenues introuvables en cas de panne.

La supervision nécessite donc d'être renouvelée afin de permettre à la cogénération de conserver toutes ses caractéristiques de production de chaleur et d'électricité, tout en étant fiabilisée sur la durée.

Des études préalables ont été menées afin de préciser les besoins et le coût des travaux.

Le montant de ce renouvellement est ainsi estimé à 1,1M€ HT. Le délai d'approvisionnement avant installation est de l'ordre d'un an. Il est souhaité une mise en service en 2027, avant le début de la saison de chauffe 2027-2028, sous peine d'arrêt de l'équipement en cours d'hiver entraînant un défaut de fourniture de chaleur à nos abonnés.

Les crédits figurent au Budget Annexe Chauffage Urbain.

Chapitre 23 – article 2315

Service gestionnaire et utilisateur A3332

Ligne de crédit n°25564

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la passation d'un marché relatif au renouvellement du contrôle commande de la cogénération de la centrale thermique de l'Illberg,
- autorise le Président de Mulhouse Alsace Agglomération, ou son représentant dûment habilité, à :
 - o Lancer la procédure de consultation conformément aux règles de la commande publique en vigueur,
 - o Signer le contrat avec le titulaire qui sera retenu à l'issue de la procédure de sélection,
 - o Signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des prestations prévues dans le cadre de ce marché.

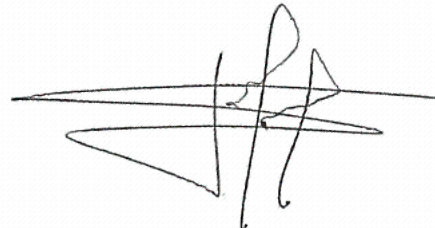
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN